Département de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mil seize le 9 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 14

<u>Etaient présents</u>: APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés :

Date de la convocation: 3 mars 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Plan de désherbage 2016 – Demande de subvention à l'agence de

l'eau

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que suite à l'objectif zéro pesticide dans nos villes et villages, il est prévu de réaliser un plan de désherbage communal (PDC).

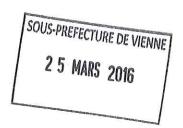
La commune fera appel à Claude THIERY paysagiste pour l'accompagner dans ce projet. Le montant de cette prestation est estimé à 3076 €.

Madame le maire informe que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse subventionne les opérations dans le domaine de la réduction ou la suppression de l'usage des pesticides en zone non agricole.

Cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 80%.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de faire appel à Claude THIERY paysagiste pour l'accompagner dans ce projet d'un PDC, sollicite la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et dit que le plan de financement prévisionnel pour 2016 est le suivant :

Libellés	Taux estimé	Montant estimé
Subvention Agence de l'eau	80% de 3076 €	2 460 €
Autofinancement		616€



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 9 mars 2016

Le Maire, Angéline APPRIEUX

